

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / VINCENT J. / HAOND B. / RIOU J. / PELLEGRIN R. / STOFFT N./ TEILHAS-BALME V./ ROUSSON L. / BAUDRAND M. / ROBERT G. / CHEVAT L.

Excusés : BARDINE L. / GRANDJEAN L.

Le quorum étant atteint, Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de avril. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ Développement Energie Renouvelable

Intervention de M. BOUGNARD Philippe, adjoint au Maire à Alba La Romaine et vice-président ARC, commission PCAET et M. LEON Alexandre, agent technique porteur du projet développement panneaux photovoltaïques sur l'ensemble du Territoire.

Alain BERNARD rappelle le sujet évoqué lors d'un précédent Conseil : la CC ARC envisage la création d'une société de projets pour le développement de l'électricité photovoltaïque sur l'ensemble du territoire.

Alexandre LEON rappelle que les communes et la Communauté de communes sont régulièrement sollicitées par des développeurs privés d'énergies renouvelables (EnR) qui proposent des projets « clés en main », entraînant des risques de voir des projets développés sans maîtrise ni retombées économiques locales.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes, définitivement approuvé le 18 mai 2021, fixe un objectif d'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque de 1 700 000 kWh/an d'ici 2030 et comporte dans son plan d'actions la création d'une société de projets pour le développement des EnR. Les objectifs principaux poursuivis dans le cadre de cette action sont :

- Encourager un développement harmonieux et concerté des projets d'EnR sur le territoire.
- Maximiser les retombées économiques locales des projets.
- Être acteur des projets.

Deux délibérations en ce sens ont déjà été adoptées par le conseil communautaire :

- Délibération pour la création d'un budget annexe « production d'énergies renouvelables »
- Délibération modifiant l'intérêt communautaire : « Étudier, aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable d'intérêt communautaire ; et créer et/ou participer à des sociétés de projets de développement d'énergie renouvelable, sans faire échec aux compétences des communes en application de l'article L. 2224-32 du CGCT. »

Préalablement, un travail de définition d'une stratégie de développement des EnR a été mené en 2019 avec l'appui de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC07). Il a notamment permis d'affirmer le positionnement de la Communauté de communes :

Maîtriser le développement des EnR sur le territoire. Agir à moyen terme sur toutes les EnR (électricité et chaleur), immédiatement sur le photovoltaïque en toiture. Engager une première action sur le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux et intercommunaux. Permettre l'investissement participatif.

Cela a également permis de retenir un scénario privilégié : initier la création d'une société de projets associant un développeur, des fonds d'investissement et des acteurs locaux (dont les habitant·e·s).

Dans le même temps, le SDE 07 a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments des communes. Les résultats ont ensuite été passés aux filtres des communes, de l'architecte des bâtiments de France et d'Enedis : cela a abouti à une sélection de 39 bâtiments présentant un potentiel favorable robuste à l'échelle de la Communauté de communes.

Il s'agit maintenant de valider définitivement ce potentiel avec les communes, en y ajoutant le cas échéant des nouveaux bâtiments qui n'auraient pas été identifiés lors de cette étude, afin de rédiger et publier sur cette base un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le but de sélectionner un développeur de projets d'EnR qui sera le partenaire de la Communauté de communes et des communes dans la future société de projets.

Sur 284 bâtiments étudiés, 54 présentent un potentiel favorable et après analyse économique, 39 seulement

sont retenus. 3 bâtiments à Saint Lager Bressac figurent dans la sélection des 39 bâtiments : (Bâtiment Productible Puissance Production Investissement Vente année 1 Temps de retour Bilan sur 20 ans)

- ✓ Ancienne mairie/logement communal
- ✓ École
- ✓ Log communal / Maison médicale Brune

Le premier (ancienne mairie / logement communal) a reçu un avis favorable d'Enedis et peut être envisagé en « branchement sec ». Or, après vérification, le potentiel de ce bâtiment n'est pas favorable (orientation Est) : une confusion a probablement été faite avec la nouvelle mairie qui présente quant à elle la même orientation et donc le même potentiel que l'école. C'est donc ce bâtiment qui sera proposé en cas d'accord de la Commune, sous réserve de l'avis d'Enedis quant aux éventuelles études complémentaires. Le PCAET entrant dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle après son approbation par le Conseil communautaire du 18 mai 2021, la désignation des référents communaux revêt maintenant une importance capitale : les premiers projets structurants vont en effet bientôt entrer en phase de développement et il est impensable de les développer sans la participation des communes.

La CC ARC envisage

- **La création d'une société de projets pour le développement de la production d'énergies renouvelables**, notamment des installations solaires photovoltaïques sur les toitures publiques dans un premier temps.
- **L'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables** afin d'élaborer des scénarii permettant de traduire en projets potentiels concrets les objectifs du PCAET.
- **La réalisation d'un plan de mobilité simplifié** pour faire suite à la prise de compétence mobilité et permettre d'établir la stratégie mobilité de la Communauté de communes.

Une SAS est une société à socle simplifié, elle permet à plusieurs instances de prendre des parts dans la société, communauté de communes, partenaires financeurs, communes et particuliers. Chacun pourra participer à la gouvernance : 1 actionnaire = 1 voix. Ces études réalisées par la CCARC ont pour but d'appâter des développeurs. Dans le cas où la commune devenait partenaire du projet, une convention serait établie. EDF a l'obligation de racheter l'énergie produite pendant 20 ans, d'autres prestataires pourraient être intéressés par le projet : TotalEnergie, ENGIE, etc. Les élus s'interrogent sur le prix du recyclage des panneaux, ils le sont à 95 %. Au point de vue administratif, les communes sont libres de renouveler ou pas leur partenariat, des actions dividendes seront perçues au cours du contrat, il y aura des clauses de sorties, des phases de négociations, aucune obligation d'être signataire. C'est une opération de partenariat entre communes (CC ou particuliers) et opérateur désigné qui devrait être instaurée. La SAS rétrocède à la commune une installation en bon état, s'il faut qu'il y ait démantèlement, ce sera aux frais du SAS. Le coût de l'assurance et de l'entretien des panneaux est budgétisé. Un comité de sélection composé des partenaires désignés permettra de choisir l'opérateur.

Exemple : 250 m² de panneaux permet de couvrir les besoins en énergie de 25 foyers.

Sous les panneaux en toitures, l'installation de bac acier est préconisée permettant une étanchéité maximum. L'installation est ainsi moins lourde ; conserver les tuiles nécessiterait une étude complémentaire sur la portabilité de ce poids supplémentaire.

La constitution d'une SAS nécessite l'emploi d'un chargé de gestion, la rémunération de ce dernier sera décidée par tous les actionnaires, un label SIC a été envisagé mais sa mise en application implique un cahier des charges trop strict. Le projet n'a pas été retenu. Par contre, le label « Energie Partagée » attribué par une association « Association Nationale de Développement Energie Citoyenne Collective ».

Clause de confidentialité : les actionnaires sont tenus de garder confidentiel certaines informations, jusqu'à deux ans après la clôture du contrat.

L'aspect juridique de la création : d'autres SAS ont vu le jour en France, notamment à Annonay : ils ont fait face à un certain nombre de déconvenues, qui seront à éviter. La CCARC a d'ores et déjà provisionné le budget afférent au cadre juridique de cette création. Le projet se veut d'une transparence totale et absolue.

Répartition des bénéficiaires : la SAS sera garant de l'argent public, avec un cadre juridique strict, les communes et actionnaires seront appelés à prendre part de toutes les décisions, également aux négociations.

Pour l'instant, les développeurs déjà très intéressés sont la CNR et ENERCOP AURA.

Alain BERNARD relève que deux sites potentiels n'ont pas été nommés : le parking de la Civelle et le projet de construction du bâtiment multi accueil à la Rune du Loup. Ces deux sites ont bien été pris en compte dans l'étude.

Concernant la répartition du capital, rien n'est encore figé. Le PCAET envisage une détention des parts d'environ 40 % pour les communes et les particuliers. Des réunions de travail devront déterminer la part de chacun dans le projet. Cette minorité de blocage devra être abordée dans la négociation.

Dans la Loire, seulement 20% de la SAS est détenu par les collectivités (80% par l'investisseur) mais la gouvernance est maintenue à 51 % par les premiers. Tous les schémas possibles existent.

Calendrier : création SAS début 2023. Les délibérations des communes seront annexées au cahier des charges. Les autres communes de la CC ont déjà délibéré.

Après en avoir débattu, les élus délibèrent : pas d'opposition, 2 abstentions, 11 avis favorables.

✓ Projet bâtiment Multi Accueil à la Civelle

Le projet est en attente des réponses des partenaires financeurs :

- Etat, pas encore de réponse (le président Yves BOYER de la CCARC a RDV en Préfecture concernant la DETR, il est possible que le nombre de demandes dépasse l'enveloppe prévu et que la CCARC sera amené à faire une sélection).
- Région : le RDV avec Mme MASSEBEUF a été reporté.

✓ Projet Centre Aéré

Le projet de tri des enfants par site a été abandonné. L'ALSH rencontre des difficultés importantes à recruter du personnel titulaire du BAFA pour le Centre de Valvignères.

✓ Chantier La Plaine

Les menuiseries sont en commande et devraient être reçues courant juin. En septembre, le local devrait être opérationnel pour les associations. Le sol a été couvert d'une chappe fibrée, il n'est pas prévu de carrelage.

✓ Espace Vert Maison Médicale

Les employés et deux élus ont transporté la terre des fossés du chantier La Plaine afin de couvrir les espaces prévus à cet effet côté logements de la Maison Médicale. Les occupants ont souhaité bénéficier d'une arrivée d'eau afin d'entretenir ces nouveaux espaces verts. Un récupérateur d'eau sera commandé. Certains locataires ont également fait la demande de portail. Des devis seront demandés.

✓ Demande locataire logement la Poste

La palissade bois pour être à l'abri des regards est fragilisée par le vent. Il demande que celle-ci soit remplacée par un mur béton. Les élus sont dans l'ensemble défavorables au projet. Cette question sera étudiée lors d'une commission bâtiment.

✓ Bibliothèque

Problème serrure, l'employé technique a été prévenu.

✓ Camping

Alain BERNARD rappelle que Mme COQUELLE est favorable à rompre la convention DSP au 31 décembre 2022. La commission Camping a travaillé sur le sujet, les élus ont été destinataires du projet d'annonce légale d'appel à concurrence DSP. Les élus seront vigilants sur plusieurs points, notamment l'exploitation de point restauration, sur l'assurance. La date limite de la réception des candidatures a été fixé

au 13 juillet à 12h. L'annonce légale sera publiée dans l'Hebdo de l'Ardèche et dans un magazine spécialisé l'OT.

✓ PLU

L'état d'avancement de l'étude est arrêté : l'état (DDT) ne souhaite pas ouvrir à l'urbanisation la zone nord de l'école alors que la chaufferie a été dimensionnée pour alimenter un lotissement (s'il se situe à moins de 100m) La zone ZA (agrandissement de DEVES, de l'autre côté de la route propriété DRESCHER) est refusée. Les arguments sont : on ne réduit pas la superficie des zones agricoles. Cependant, le maire ne souhaite pas changer les projets de zonage proposés par le Cabinet d'Etude et validés par le Conseil. Affaire à suivre...

✓ Demande de M. Laurent COINTE

Un chemin communal traverse sa propriété à Andance, section I. Il souhaite acheter à la commune cette partie du chemin qui ne dessert par ailleurs que sa propriété et qui n'est plus entretenu depuis plusieurs années. Un autre chemin pratiquement parallèle à celui-ci permet d'atteindre le quartier d'Andance depuis les Communaux. (Chemin dit du Grand Chêne). S. ASCARI s'est rendu sur place, a pris des photos du chemin pour montrer son état d'embroussaillage. Le tronçon du chemin à privatiser est d'environ 300m. A. BERNARD précise qu'une enquête publique est nécessaire pour retirer le chemin du domaine public. Cette enquête sera effectuée en même temps que celle du PLU.

✓ Piscine Municipale

Les bassins seront mis en eau dès mercredi matin. La date d'ouverture de l'établissement est prévue le 18 juin, WE et mercredi, les autres jours sont réservés à l'école. A partir du 1^{er} juillet, l'ouverture est non-stop jusqu'au 28 août de 11h à 19h. 2 nocturnes seront organisées par la municipalité et proposé une en juillet, une en août. M. LEMOINE a demandé à bénéficier d'une soirée pour son association ALFA Production. Il se charge de l'organisation et de l'annonce.

Dérogation BNSSA : M. LEMOINE (BEESAN) sera secondé par Emmanuelle PELLETIER (BNSSA)

✓ Achat d'un terrain à bâtir au village

Un propriétaire d'une parcelle classée en Ua au PLU, propose de vendre à la commune une partie de la division foncière limitrophe à la « bibliothèque » ; ce lot représenterait environ 400 m². Cette acquisition permettrait d'agrandir le bâtiment public, d'en favoriser l'accès et d'offrir au logement adjacent un espace vert. Les élus ont reçu le propriétaire afin d'envisager une négociation du prix d'achat. Ce dernier a fait valoir l'augmentation constante du prix du foncier et que cette parcelle pourrait faire l'objet d'un autre permis s'il le souhaitait. Le prix d'achat a été fixé à 100 €/m². Après en avoir délibéré, les élus approuvent 11 pour, 2 abstentions cet achat, chargent le maire de signer tout document afférent à cette affaire.

✓ Organisation Elections Législatives 12 et 19 juin 2022 – 8h-19h

Comme à chaque élection, des citoyens se sont spontanément proposés pour assurer une permanence aux prochaines élections. Il reste 5 plages horaires de 2h. Evidemment, le problème rencontré aux élections présidentielles ne se reproduira pas : le président de bureau et l'assesseur responsable chacun d'une clé de l'urne ne quitteront pas le bureau de la journée.

Les élus présents s'inscrivent au tableau des permanences.

✓ Voirie

Des travaux ont été réalisés suite à la décision de la commission : le fossé dit de la rue de la Poste a été busé en partie, des tampons ont été repris route du Mazibet.

Une estimation pour reprendre la voirie à Chamonte a été chiffrée par le technicien Conseil. La commune est encore en attente de documents et exemple d'arrêté d'alignement (réponses attendues par aux administrés concernés.)

✓ Personnel

Plusieurs points sont à étudier en commission :

- Le CDD de Mme PITTON Annie arrive à échéance le 31 juillet 2022
- Demande d'un agent de bénéficier d'un Compte Epargne Temps
- Emploi saisonniers Espace Vert
- Divers

La réunion est fixée le mardi 7 juin à 18h30.

✓ CCAS

Nathalie STOFFT rappelle que le repas d'Automne n'a pu avoir lieu ces deux dernières années, cause COVID. Le CCAS ne souhaitait pas faire de discriminations entre les personnes invitées (Pass/vaccination) ; en accord avec les membres du CCAS, elle propose d'avancer le repas d'automne au mois de septembre afin d'anticiper d'éventuelles nouvelles mesures restrictives en octobre. Afin de connaître l'avis de quelques individus, N.STOFFT a interrogé des membres du Club Rencontre, ils ne voient aucun inconvénient à décaler le repas au samedi 10 septembre. La liste des invités devra être mise à jour et les invitations transmises en juillet. N.STOFFT a assisté à l'AG de l'association ADMR, association très active qui vient en aide aux seniors de notre secteur (aide-ménagère, portage repas, accompagnement). L'association recrute, notamment pendant la période estivale : une affiche a été transmise à la population.

✓ Communication

Une lettre d'information mensuelle est transmise à la population (les personnes qui le souhaitent s'inscrivent en mairie et transmettent leur mail), cette lettre informe le citoyen des réunions publiques, des comptes rendus du CM, des manifestations à venir.

Une page Facebook vient d'être créée afin d'élargir le champ d'information mais également afin de pouvoir informer un plus large public ; moins formelles, les informations transmises seront événementielles ou de l'ordre de faits divers (objets trouvés, animaux perdus).

Le secrétariat est chargée d'alimenter au fil de l'eau cette page.

Le site de la commune est encore en construction mais la commission a bien avancée, au courant du mois de juin, les éléments seront transmis à la scté Campagnol en charge de les mettre en ligne par arborescence d'un processus validé par les élus.

✓ Ecole

La traditionnelle remise des calculatrices aux élèves de CM2 aura lieu le 30 juin à 18h30. Comme l'année dernière, cette calculatrice est offerte avec une clé USB. Un verre de l'amitié est proposé à l'issue de cette petite cérémonie.

✓ Résidence les Mottès

Le cabinet d'avocats URBAN CONSEIL a analysé la situation, il s'agit de donner son congé à M. MOMEE titulaire d'un bail à ferme sur cette parcelle. Ce congé doit être spécifié par huissier avant le 1^{er} juillet 2022. (Le bail à ferme se termine en décembre 2023). Le maire propose aux élus de valider cette démarche même si en parallèle, une proposition de dédommagement par anticipation est en cours. Le maire confirme à un élu qui en fait la demande que la commune sera propriétaire de trois terrains à bâtir.

✓ Divers

Rachel PELLEGRIN rappelle que **les barrières du pont du Moulin du Geai** sont très abîmées depuis plusieurs années. Elle donne aux élus l'adresse d'un ferronnier susceptible de réaliser ces travaux. B.HAOND rappelle les faits : une crue importante en 2015 a emporté de nombreux objets dans l'Ozon ce qui a endommagé les barrières du pont. Les employés techniques ont effectué un stage en soudure mais très occupés par ailleurs, ces travaux ne sont toujours pas réalisés. Une demande de devis sera réalisée.

P.LEOUZON rappelle qu'une demande de devis avait été faite auprès de l'entreprise GIRAUD DELAY. Un deuxième devis sera demandé à TISSIER Métallerie à Montélimar.

Aboiements continus en nocturne quartier Brémonde : Josette VINCENT se charge à faire attention à la provenance de ces aboiements et d'en informer les propriétaires.

Clés : il est fréquent que des clés de bâtiments manquent au tableau en mairie. Les élus sont invités à être vigilants, à bien reposer les clés empruntées à chaque fois. Josette VINCENT propose de se renseigner sur un système de boîte à clés à code pour les deux salles. V.TEILHAS-BALME se charge de faire établir des devis.

Lecture par A.BERNARD : Organisation d'une **manifestation sportive moto cross le 4 septembre** à SAINT LAGER BRESSAC sur la parcelle ZK 21 comme il y a deux ans. Les élus sont favorables à cet événement mais à condition que la remise en état du terrain se fasse rapidement. La dernière fois, des motos avaient tournées sur le circuit plusieurs semaines après la manifestation créant des désagréments sonores pour les riverains. Un courrier sera envoyé pour spécifier cette dernière remarque.

Demande d'utilisation du **stade** par un groupe (sans affiliation à un club) de St Vincent : M. Cyril FAVE a rappelé le secrétariat à plusieurs reprises car aucune réponse ne lui avait été donnée. Alain rappelle que la question avait été abordée en début d'année. Gaëtan ROBERT se charge de contacter cette personne, un RDV est pris mardi 7 juin en mairie à 18h. G. ROBERT annonce que le groupe du vendredi manque d'effectifs et qu'un arrêt de l'occupation du stade est envisagé. A. BERNARD demande si l'association est réellement déclarée en Préfecture, L. ROUSSON le lui confirme.

Association Jet d'Encre : demande d'occupation de la salle pour une représentation samedi 11 juin prochain. Au vu du tableau validé par le CM précédent, un tarif forfaitaire de 100 € est proposé. P. LEOUZON se charge de prévenir M. CHEBANCE des conditions de location et d'utilisation de la salle.

Cirquambule : demande de stage en juillet et rajout d'une section hebdomadaire pour les adultes le mercredi soir.

Rappel créneaux utilisé cette année scolaire 2021/2022 : 10h-11h cours baby, 15-16h cours enfant, 16-17h30 : cours ado, (18-19h30 cours adulte à venir) Demande de stage en juillet Cirque et Danse HipHop, les élus autorisent les deux stages et demandent à Nathalie de se charger de prévenir Mme CHICHIGNOUD.

Les élus souhaitent remettre en place la facturation « participation pour frais salle » soit 100 €/an.

Yoga Sarah SZEPS ne pourra pas assurer le cours du mercredi soir. Elle demande à bénéficier d'un autre créneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.